



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2018018

Domaine : 2.1.2

Date de convocation : 9 février 2018

Date de l'affichage : 9 février 2018

Date d'affichage de la délibération : 16 février 2018

Objet : 18 – Arrêt du Plan Local d'Urbanisme : révision n°1

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Monique MERIZIO, Audrey JESPAS, Olivier FOURCHES, Nathalie BRAHAMI, Annabelle VICENTE, Alexandre KARADJINOV, Adjoint au Maire, Joëlle MARTINEZ, Patrick BENSMAIL, Mamadou WADE, Alain GAUDISSIABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Pierre HERBELOT (à partir de 21h00), Frédéric TOURNERET, Jérôme GONTIER, Anne-Sophie SIMOES CARVALHO Yannick TOUCHET, Nicole THENIN, Tatjana PUSKAS, Alain SACCHETTI, Fadila BOUZIANE, Yannick MAURICE, Gérard BURN, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Pierre HERBELOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 21h00)
- Madame Stéphanie AUVILLE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Uma SANKAR a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Monsieur Virgile EDRAGAS a donné pouvoir à Madame Monique MERIZIO
- Monsieur Philippe RELIN a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE
- Monsieur Karim ZIABAT a donné pouvoir à Madame Fadila BOUZIANE

Absents :

- Madame, Monsieur, Audrey MOREAU, Stéphane CAPDET.

Monsieur Akim BOUKDOUR a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

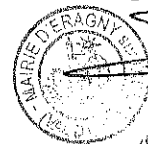
- En exercice : 33
- Présents : 24 (à partir de 21h00), 25 (à partir de 21h00)
- Votants : 31

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement et de la qualité de la vie,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence générale du Conseil Municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
ÉRAGNY-SUR-OISE, le 19 FEV. 2018
Par délégation Thibault Humbert



Thibault HUMBERT
Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Ville d'Eragny sur Oise-délibération Conseil Municipal du 15/02/2018
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 131-4, L151-1, L151-2, L151-31 et L151-32 relatifs au contenu et à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-14, L. 300-2 et R. 153-3 relatifs à l'arrêt du PLU,

VU le Schéma Directeur de la Région Ile de France, adopté par délibération du Conseil Régional n°CR97-13 du 18 octobre 2013 et approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé le 29 mars 2011 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, en cours de révision depuis le 22 novembre 2016,

VU le Programme Local de l'Habitat, adopté le 4 octobre 2016 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise,

VU le Plan de Déplacement d'Ile de France, approuvé par le Conseil Régional le 19 juin 2014,

VU le Programme Local de Déplacement, adopté le 13 décembre 2016 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise,

VU l'approbation du Plan Local d'Urbanisme d'Eragny sur Oise par délibération du 10 février 2011,

VU l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme d'Eragny sur Oise approuvée le 29 mars 2013,

VU la délibération du conseil municipal d'Eragny sur Oise du 29 janvier 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et les modalités de la concertation prévues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 relatif au débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

CONSIDERANT la volonté municipale d'élaborer un projet urbain en cohérence avec les besoins et les évolutions du territoire ainsi que les nouvelles dispositions législatives en vigueur,

CONSIDERANT le bilan de la concertation joint en annexe,

CONSIDERANT l'achèvement de l'ensemble des pièces composant le Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT, la nécessité de délibérer sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme pour le soumettre à la consultation des Personnes Publiques Associées ainsi qu'à une enquête publique.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Urbanisme, aménagement, transport, environnement et qualité de la vie,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
ÉRAGNY-SUR-OISE, le 19 FEV. 2018
En déléguation Coebellon



Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise

DECIDE de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées,

CONFIRME que la concertation réalisée est conforme à la délibération de prescription de la révision du PLU,

DIT que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

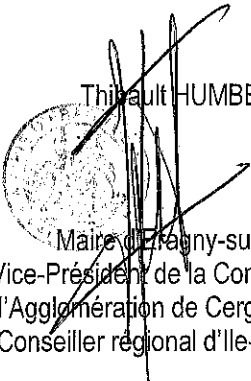
DIT que le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.


Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME


Thibault HUMBERT
Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
ERAGNY-SUR-OISE, le 10 FEV. 2018
Par délégation *Coebelleux*


Thibault HUMBERT
Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise